Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 1.1 — Soutien aux personnes nouvellement chercheuses 2023-2024

DEMANDE COMPLÈTE

Date limite de soumission de la demande complète : 24 novembre 2023 à 16 h

Le programme s'adresse aux personnes nouvellement chercheuses dans le domaine de l'adaptation-réadaptation qui développeront des projets en collaboration avec des chercheuses et chercheurs établis.

L'objectif de ce programme est de soutenir des personnes nouvellement chercheuses, membres régulières du REPAR, dans des initiatives de recherche qui regroupent des chercheuses, des chercheurs et des cliniciennes, cliniciens du Québec, du Canada ou d'ailleurs, afin de leur permettre d'être plus compétitives et de favoriser leur succès aux concours nationaux réguliers. Ce programme vise donc à améliorer la compétitivité des personnes nouvellement chercheuses du REPAR et à **favoriser leur réseautage**.

Pour répondre à l'objectif du programme, le projet proposé doit être réalisé dans le cadre d'une approche de type « preuve de concept », c'est-à-dire que le projet de recherche doit permettre l'obtention de données (incluant les données sur les qualités métrologiques d'un test ou d'un outil de mesure) en vue d'une soumission prochaine à un concours régulier d'un organisme subventionnaire. La demande doit également démontrer une volonté de réseautage de la personne candidate axé sur son expertise et établissant un maillage avec d'autres chercheuses, chercheurs ou groupes de chercheuses et chercheurs.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE COMPLÈTE :

1. Originalité et pertinence en regard des objectifs du programme (20 points) :

   1.1 Originalité et caractère innovant de la question de recherche (15 points) ;

   1.2 Pertinence scientifique en regard des objectifs du programme (5 points).

2. Qualité scientifique du projet (45 points) :

   2.1 Justification du problème ou de la question de recherche (10 points) ;

   2.2 Qualité de la méthodologie : valeurs scientifiques des principaux éléments de l'étude (ex. : devis, population étudiée, recrutement des participant(e)s, instruments de mesure, variables retenues, méthodes d'analyse des données, faisabilité). La méthodologie proposée doit permettre d'atteindre les objectifs du projet (35 points).

3. Retombées potentielles du projet (35 points) :
   3.1 Potentiel des retombées par rapport aux enjeux en adaptation et réadaptation des personnes vivant avec une déficience physique (10 points) ;
   3.2 Potentiel du projet pour l'obtention de subventions ultérieures auprès d'organismes de financement externes lors de concours réguliers (10 points) ;
   3.3 Qualité (pertinence et réalisme) du plan de transfert de connaissances (15 points).

PRÉSENTATION DES DEMANDES COMPLÈTES :

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR (soumission des demandes) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section « Description » du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une page de présentation avec le titre du projet, les noms, les affiliations et le rôle (chercheur(-euse) senior, chercheur(-euse), étudiant(e), clinicien(ne), partenaire, etc.) des membres de l'équipe de recherche
- Une description du projet** (maximum de 6 pages, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, avec marges de 2,54 cm [n'incluant ni le budget ni les références bibliographiques])
- Une ventilation du budget et un échéancier (1,5 page maximum)
- Les références bibliographiques
- Lettres soumises lors du dépôt de la lettre d'intention (de la personne demandeuse principale, de la personne chercheuse membre régulière senior et du milieu d'accueil)

Aucun autre document ne sera transmis au comité d'évaluation.

** La description du projet doit présenter les éléments suivants :

1. La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport :
   - aux orientations du programme et aux objectifs stratégiques du REPAR ;
   - aux enjeux actuels de la réadaptation en déficience physique.
2. La description claire d'objectifs réalistes, de la population ciblée (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode et des plans d'analyse proposés.
3. L'échéancier : une planification réaliste pour établir et mettre en œuvre le projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles, de l'accessibilité des participant(e)s (recrutement), du montant et de la durée de la subvention.
4. Le besoin et la justification du financement du projet en fonction de son impact dans les milieux de pratique.
5. Une présentation détaillée des membres de l'équipe (rôle et contribution des membres de l'équipe) et la présence de réseautage montrant une diversité et une complémentarité des institutions, centres, secteurs et disciplines.

6. Une description des retombées potentielles du projet par rapport par rapport aux enjeux en adaptation et réadaptation des personnes vivant avec une déficience physique et pour l'obtention de subventions ultérieures auprès d'organismes de financement externes lors de concours réguliers.
7. Une présentation d'un plan de transfert et/ou d'appropriation des connaissances clair et adéquat.

Les CV des membres de l'équipe, **membres du REPAR**, doivent **être joints à leur profil via l'extranet du REPAR.**

Seuls les CV des personnes membres invitées (non-membres du REPAR) doivent être téléchargés.

Pour les personnes chercheuses, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CSRNG, est accepté.

Pour les partenaires, collaboratrices, collaborateurs, cliniciennes et cliniciens, une lettre les présentant et décrivant leur rôle et leur contribution au projet de recherche est requise (maximum d'une page).

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE RÉCIPIENDAIRE :

1. Identifier la source de financement lors de présentations ou de publications des résultats du projet subventionné.
2. Réaliser le projet dans les 18 mois suivant le versement de la subvention **sans possibilité de prolongation** ; cet aspect est très important, puisque les directives du FRQS à cet égard sont très strictes.
3. Déposer un rapport scientifique et financier au plus tard 21 mois après le versement de la subvention. Aucun nouveau fonds ne sera accordé à une personne chercheuse ou à une équipe dont fait partie une personne chercheuse n'ayant pas remis un rapport scientifique antérieur. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques, telles que les résumés, les communications, les articles et les subventions subséquentes, s'il y a lieu.
4. Communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et répondre à toute demande d'information du REPAR concernant le projet.
5. Participer aux activités scientifiques (ex. : comité d'évaluation) et de diffusion de connaissances du REPAR.

MONTANT :

Le financement maximal du projet soumis est de 25 000 $, dont 20 000 $ alloué par le REPAR et 5 000 $ du milieu d'accueil de la personne nouvellement chercheuse.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES COMPLÈTES POUR L'ANNÉE 2023-2024 :

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur l'extranet du REPAR (soumission en ligne) au plus tard le **24 novembre 2023 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR : repar@fmed.ulaval.ca.